

...2...

De plus ces mesures contribueront de façon significative au plan d'accroissement des activités passagers de l'aéroport de Mirabel, alors que déjà dans le secteur du fret aérien ces opérations ont connu une hausse de 24 pourcent en 1983 par rapport à 1982.

Le deuxième accord instaure une procédure administrative simplifiée à l'intention des transporteurs régionaux, locaux et de navettes aériennes qui désirent opérer des services aériens locaux et régionaux assurant la correspondance depuis de petites agglomérations urbaines vers de grands centres situés de part et d'autre de la frontière. Au cours des récentes années, les transporteurs régionaux et locaux ont connu une croissance importante. Ce nouvel accord aérien met de l'avant, et ce à l'intention des villes, des transporteurs et des gouvernements concernés, des arrangements plus flexibles conçus de façon à stimuler encore plus la croissance de ces services aériens secondaires entre le Canada et les Etats-Unis.

Les accords ont été signés par M. Fox au nom du Canada et S.E. M. Paul Robinson Jr., Ambassadeur des Etats-Unis.

Après la cérémonie de signature ayant eu lieu au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale à Montréal, M. Fox a déclaré aux invités présents: "Je suis personnellement très heureux de la conclusion de ces nouveaux accords. Non seulement traduisent-ils en termes concrets le concept de libéralisation des services aériens de mon collègue Lloyd Axworthy, ministre des Transports, mais aussi ils ouvrent la voie à de nouvelles possibilités fort encourageantes pour le service aux passagers depuis Mirabel. J'espère que plusieurs transporteurs se prévaudront des nouvelles procédures leur permettant d'offrir des vols vers de nouvelles destinations et ce à des prix raisonnables".